

AB CAPITAL
Société à responsabilité limitée au capital de 1.002.649 euros
RCS en cours d'attribution
Siège social 8 rue Ronsard 92360 Meudon

STATUTS

DS
AB

Le soussigné

Monsieur Alexis BOUVET, né le 24 mai 1998 à Paris (75), de nationalité française et demeurant 8 rue Ronsard 92360 Meudon, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

ARTICLE 1. FORME

La société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2. OBJET

La société a pour objet :

- Toutes activités de conseil et d'accompagnement en organisation et réorganisation dans les domaines de la conduite du changement de l'amélioration de la performance et plus généralement les conseils en management, gestion d'entreprise et ressources humaines.
- La gestion de titres de participations et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ;
- La participation de l'entreprise à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes notamment les entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous les moyens, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique, en France ou à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

ARTICLE 3. DENOMINATION

Sa dénomination est : AB CAPITAL

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 8 rue Ronsard 92360 Meudon

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

ARTICLE 5. DUREE

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6. APPORTS

Monsieur Alexis BOUVET apporte à la Société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit les biens ci-après désignés :

La pleine propriété de 400 actions de la société GROWTH HIRING, société à actions simplifiées au capital de 120 euros, dont le siège social est situé 68 rue Jean-Pierre Timbaud, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 918 012 683, représentant 33,33 % du capital et des droits de vote de ladite société.

En rémunération de cet apport évalué à 1.002.649 euros, Monsieur Alexis BOUVET se voit attribuer 1.002.649 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement libérées.

L'évaluation des apports en nature ci-dessus a été effectuée au vu d'un rapport annexé aux présents statuts établis par Monsieur Anthony GUEZ (MINDSET FINANCE).

ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES

Le capital est fixé à la somme de : 1.002.649 euros.

Le capital est divisé en 1.002.649 parts d'un montant de 1 euro chacune libérée intégralement.

ARTICLE 8. GÉRANCE

La société est gérée par son associé unique, Monsieur Alexis BOUVET.

ARTICLE 9. DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 10. EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2025.

ARTICLE 11. COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du commerce et des sociétés dans le délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12. ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

DS
AB

ARTICLE 13. FRAIS FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Paris,
Le 21/03/2024

Signature de l'associé unique
Monsieur Alexis BOUVET

DocuSigned by:

284856BE2672495...

Annexe 1
État des actes accomplis pour le compte de la société en formation

Monsieur Alexis BOUVET agissant en qualité de gérant, déclare qu'ont été pris, en vue de la création de la société, les engagements suivants :

- Contrat d'apport conclu avec Monsieur Anthony GUEZ (MINDSET FINANCE) ;
- Désignation d'un cabinet d'avocat pour accompagner la constitution de la Société et d'un commissaire aux apports ;

Fait via DocuSign,

Le 21/03/2024

DocuSigned by:

284856BE2672495...